# GRADE, METIER, EMPLOI

|  |  |
| --- | --- |
| **Grade** | Assistant Socio -Educatif |
| **Emploi** | Assistant Socio -Educatif |
| **Métier** | Assistant(e) Social(e) |
| **% temps** | 100% |

# AFFECTATION

|  |  |
| --- | --- |
| **Pôle** | MOPHA |
| **Structure interne**  **(CR - *Code et Libellé)*** | 0636-Médecine  0754-PASS |
| **Unité fonctionnelle**  ***(Code et Libellé)*** | 1972-HC Médecine  1979-PASS |

# RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

Comme l’ensemble des postes d’assistants sociaux de l’établissement, ce poste est rattaché hiérarchiquement à la direction du service social de l’établissement. Dans le cadre des délégations en vigueur et par délégation, l’assistant socio-éducatif est placé sous l’autorité fonctionnelle du chef de pôle MOPHA, avec délégation au praticien hospitalier responsable de l’unité fonctionnelle dans laquelle il intervient.

Conformément à la législation en vigueur :

* L’agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
* L’agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

# AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : 38H20

Cycle hebdomadaire du lundi au vendredi, repos samedi/dimanche/jours fériés

Amplitude horaire : 8h - 18h

Congés pris dans le respect de l’organisation du service

Possibilité de télétravail après 6 mois d’exercice à temps plein, 1 jour par semaine en fonction des impératifs de service.

# CARACTERISTIQUES DU LIEU D’EXERCICE

Le **pôle MOPHA** (Médecine-Odontologie-Pharmacie-Addictologie) est l’un des 10 pôles d’activité du CH Le Vinatier. Pôle transversal, non sectorisé, toutes ses activités et missions se font au profit de l’ensemble de l’établissement et des patients qu’il accueille.

## Trois Unités d’Hospitalisation

* L’Unité de Médecine-SMR possède 9 lits de médecine et 15 lits de SMR. Elle est destinée à la prise en charge des malades présentant une pathologie somatique grave et une affection psychiatrique plus ou moins sévère.
* Les Unités du Service Universitaire d’Addictologie de Lyon, SUAL-HC de 14 lits d’hospitalisation complète et SUAL-HDJ de 17 places d’hôpital de jour, sont ouvertes depuis le 09 décembre 2024 et accueillent les patients en sevrage complexe.

## Unités de consultations

* + 1. Service Universitaire d’Addictologie de Lyon (SUAL-Consultations)

Le Service Universitaire d’Addictologie regroupe l’équipe ELSA et CLARRA

* + 1. L’Equipe de Liaison et Soins en Addictologie (SUAL ELSA) et l’unité CLARRA (SUAL-Consultations)

Ces 2 structures ont pour missions de :

* Développer les aspects d’évaluation
* Prendre en charge en addictologie des patients atteints de troubles psychiatriques
* Assurer la coordination des différentes structures lyonnaises réalisant des prises en charges en addictologie
* Développer la recherche biomédicale et l’évaluation des pratiques et des projets en addictologie au niveau lyonnais
  + 1. L’unité SUAL-CSAPA DETENTION

**Les Centres de Soins d’Accompagnement et de Prévention en Addictologie** (CSAPA) accompagnent les personnes présentant des conduites addictives pendant leur incarcération (consultations, prescription des traitements de substitution aux opiacés, etc.) et peuvent également préparer à la sortie. Le CSAPA qui dépend du pôle MOPHA se situe à la Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas.

* + 1. L’unité ECLAH

**L’unité ECLAH** (Equipe de Coordination Lyonnaise des troubles de l’Attention et de l’Hyperactivité) est une équipe de coordination, de formation et de recours auprès des personnes et des structures concernées par le trouble déficitaire de l’attention avec ou sans hyperactivité. Les missions externes se distribuent entre une activité de sensibilisation de la population, de formation des professionnels et de structuration d’un réseau de soin adapté aux besoins du territoire.

Cette unité travaille en lien avec le secteur libéral, les établissements de santé ou médico-sociaux et les associations de patients. Cette équipe reçoit des patients pour des consultations psychologiques et psychiatriques de 3ème ligne ou pour une prise en charge en psychoéducation.

L’unité ECLAH dirige l’organisation de réunions de concertation pluridisciplinaires pour permettre aux professionnels de santé d’être accompagnés dans les étapes diagnostics ou thérapeutiques en lien avec les patients porteurs de formes complexes.

* + 1. DARJELY

**Le dispositif DARJELY** (Dispositif d'Accompagnement en Réseau pour l’accès aux soins psychiatriques et addictologiques des Jeunes migrants en Errance à Lyon), en collaboration avec l’association le MAS, a pour mission la coordination du parcours de soins addictologiques et psychiatriques auprès des jeunes migrants en errance, en lien avec les services d’Action Sociale en lien avec le public ainsi que la PASS Psychiatrique, le SUAL (service Universitaire d’Addictologie de Lyon et le CSAPA SUAL Détention.

* + 1. La Plateforme Somatique

**La plateforme somatique** est composée des services suivants : le service de Rééducation-Réadaptation, le service diététique, l’équipe médicale de proximité, la pédicurie et les soins infirmiers. Des consultations médicales spécialisées sont proposées : des consultations de gynécologie et des consultations ORL.

* + 1. L’Hôpital de jour de Médecine (HDJ-Médecine)

**Hôpital de jour de Médecine** est de 9 places. Il propose des soins de bilan en demi-journée sur des lignes de soins très précises tel que :

* Nutrition
* Santé bucco-dentaire
* Bilan d’autonomie
* BPCO
* HDJ-CoReSo : dispositif d’accompagnement de patients vers les soins somatiques.
  + 1. L’Odontologie

**Le service d’Odontologie** est un centre de ressources et contribue à l’amélioration de l'accès aux soins dentaires des patients suivis en extrahospitalier (CoReSo) et en addictologie.

* + 1. La PASS

**Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé** sont des dispositifs de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité (présentant souvent un cumul de facteurs de précarité : précarité de logement, précarité financière, isolement social, difficultés d'ordre psycho-social...) qui ont besoin de soins externes et qui ne peut y accéder en raison de l'absence de couverture sociale

* + 1. La Pharmacie à Usage Interne

**La pharmacie à usage intérieur** (PUI) s’entend de celle qui se situe à l’intérieur d’un établissement de santé dans lequel sont traités des malades (article L. 5126.1 du Code de la santé publique). Sa mission est double :

* Assurer les approvisionnements en médicaments et dispositifs médicaux des services de soins
* Contribuer à leur bon usage et leur sécurité d’utilisation.
* Son rôle est donc essentiel, car elle est au centre même de la prise en charge thérapeutique du patient.

# DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

« L'assistant de service social exerce de façon qualifiée, dans le cadre d'un mandat et de missions spécifiques à chaque emploi, une profession d'aide définie et réglementée (article L411-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles) dans une diversité d'institutions, de lieux et de champs d'intervention ».

Les fonctions d’assistant de service social hospitalier sont déclinées dans le décret du 26 mars 1993.

L’assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes, avec lesquels il travaille, aient les moyens d’être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

Dans ce cadre, l’assistant de service social agit avec les personnes, les familles, les groupes par une approche globale pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel.

Développer leurs propres capacités à maintenir ou restaurer leur autonomie et faciliter leur place dans la société

Mener avec eux toute action susceptible de prévenir ou de surmonter leurs difficultés

Son intervention vise autant l’autonomie que l’inclusion sociale, le maintien ou le développement des solidarités ou des liens sociaux, l’éducation à la citoyenneté.

La mission principale de l’assistant social est de participer à l’élaboration et à la réalisation du projet de soin et de vie des patients. L’assistant social est à ce titre membre de l’équipe pluridisciplinaire et travaille en lien direct avec les différentes équipes tant intra hospitalières qu’extrahospitalières. Une bonne connaissance du réseau et des structures d’accueil lui permet de pouvoir être une personne ressource dans les liens avec le médico-social.

# ACTIVITES PRINCIPALES

## Travail direct auprès des patients et dans leur environnement

* Évaluation de la situation sociale des personnes concernées, en relation avec leur entourage et les tiers ayant intérêt : ouverture ou maintien des droits
* Travail de liaison avec les différents partenaires impliqués dans la situation
* Travail de liaison avec les équipes médicales, paramédicales et sociales des différents services du pôle et du CH Vinatier
* Participation, au sein de l’équipe pluri-professionnelle, à l’élaboration du projet personnalisé du patient, avec évaluation psychosociale des besoins
* Accompagnement social : conseils, orientation et soutien aux patients et à leur entourage éventuellement dans le cadre de déplacements ou de visites à domicile
* Aide au maintien à domicile ou dans les lieux de vie par la mise en place d’actions préventives ou curatives en vue du retour à domicile ou du placement en structure d’hébergement/logement.
* Aide à l’insertion sociale et/ou professionnelle
* Soutien à la parentalité
* Développement des axes de prévention en individuel ou par actions collectives : violences faites aux femmes, harcèlement, gestion budget, connaissance des dispositifs d’insertion, obligations légales, citoyenneté, …
* Rédaction de rapports sociaux (mesures de protection des biens par exemple) et de signalements en cas de vulnérabilité
* Rédaction de comptes rendus et tenue du dossier social
* Transmission des informations nécessaires au déroulement de la prise en charge dans le cadre des réunions d’équipe internes à l’unité
* Participation aux synthèses avec partenaires extérieurs
* Saisie de son activité dans le logiciel Cortexte

## Travail institutionnel

* Participation aux réunions d’équipe et institutionnelles
* Participation aux instances d’articulation entre les différentes lignes de soins du pôle
* Participation aux groupes de travail existant sur le pôle et sur l’établissement
* Participation au projet de service et de pôle
* Participation aux réunions et groupes de travail de la DSS
* Participation à des missions, des réunions et des groupes de travail transversaux à l’échelle de l’établissement
* Veille juridique et sociale,
* Saisie des indicateurs suivis social sur cortexte
* Participation à la supervision, au groupe d’analyse de la pratique s’ils sont proposés.

## Travail collégial au sein du service social du pôle

En articulation avec l’ensemble des assistants sociaux du pôle :

* Accueil de stagiaires et tutorat
* Participation aux réunions des AS du pôle
* Planification et transmission des plannings de congés/absences au niveau polaire pour la continuité de service.

## Travail partenarial

* Mise en œuvre et actualisation régulière des liens avec les institutions sanitaires, sociales et médico-sociales susceptibles d’être partenaires du secteur de psychiatrie publique,
* Participation active au travail de réseau avec les partenaires du territoire : commune, Métropole, bailleurs sociaux, associations de réinsertion par le logement ou par le travail, opérateurs du champ de la grande précarité, et autres en lien avec la direction du service social.
* Participation aux différentes instances et commissions des CLSM du territoire du pôle,
* Participation à des actions de formation, d’information et de prévention dans le champ de la santé mentale et, en particulier, de la réhabilitation psychosociale.
* Participation aux travaux institutionnels de partenariat.

# ACTIVITES SPECIFIQUES

Réévaluation et actualisation du profil de poste au besoin

# COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

## Qualités requise

* Empathie, capacités d’écoute et de recueil de la parole de la personne concernée, dynamisme
* Esprit d’initiative dans l’organisation et la mise en œuvre des interventions sociales et du projet social global du patient
* Intérêt pour le travail en équipe pluri-professionnelle et attention portée au partage des informations utiles à la continuité du projet thérapeutique
* Faire preuve de rigueur professionnelle, de diplomatie et d’adaptabilité.
* Connaitre et cerner les limites de son action et, au besoin, réorienter les personnes concernées vers les structures adaptées à leurs problématiques.
* Montrer ouverture d'esprit et créativité.
* Être en capacité d'animer des groupes.
* Avoir de très bonnes capacités rédactionnelles.
* Respecter les droits et devoirs inhérents à la Fonction Publique Hospitalière et ceux liés à l'exercice en prison.
* Promouvoir et inscrire son action dans la politique générale de l'établissement.
* Capacité d’autonomie
* Autoévaluation et réajustement de sa pratique, mise en œuvre de mesures correctives au besoin
* Capacité à rendre compte, sens de l’autorité
* Bien connaitre les prérogatives et champ d’intervention de son corps professionnel
* Capacité d’interpellation de sa ligne hiérarchique lors des situations complexes ou de danger

## Compétence légale

Être titulaire du D.E. d’Assistant de Service Social

* + 1. Expérience professionnelle

Une expérience professionnelle dans le champ des addictions et de la déviance sociale est souhaitée

* + 1. Compétences et connaissances professionnelles
* Connaitre (ou se former à) la clinique des sujets addictifs et des personnes délinquantes.
* Connaitre le milieu pénitentiaire ou vouloir y exercer et accepter les contraintes que ce milieu exerce sur la pratique professionnelle.
* Connaitre et actualiser sa connaissance des politiques de prévention et de soins dans le domaine des addictions.
* Techniques d’entretien social
* Techniques de communication et de négociation
* Connaissances en droit social, du travail et de la famille
* Connaissance des populations à risque (précarité, vieillissement, addictions…)
* Connaissance et utilisation des outils informatiques (messagerie et agenda Outlook, logiciels de bureautique …)
* Capacités rédactionnelles
* Capacités d’analyse et de proposition
* Capacités de travail en réseau et en partenariat
* Connaissance des structures visant à la réinsertion socio-professionnelle et à l’hébergement thérapeutique, social et de droit commun
* Connaissance du cadre juridique de l’exercice de sa fonction
* Respect des cadres du partage d’informations à caractère secret

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **CARTE D’IDENTITE DU DOCUMENT** | | |
| **Pôle Emetteur** | | |
| Pôle MOPHA | | |
| **Modifications apportées par la nouvelle version** | | |
| PRP PASS-Médecine pour remplacement de deux mi-temps thérapeutiques | | |
| **Rédaction** | **Vérification** | **Validation** |
| N. PAULET  Cadre socio-éducatif | A. RICHARD  Cadre Supérieur de Santé | C. THEBAULT-JEAN  Directrice service social |